

Abondement du CET des seniors :

Les plus beaux jours du reste de nos vies...

« Nous n'avons plus de raison d'ajouter des mesures incitatives à ce que les personnels partent à la retraite dès l'acquisition de leurs droits ». C'est en ces termes que la Direction des Ressources Humaines du Groupe SAFRAN a entamé les échanges avec les organisations syndicales représentatives sur une éventuelle reconduction de l'accord relatif à l'abondement du Compte Epargne Temps (CET) des salariés seniors.



Cet accord négocié et signé par **FO** et deux autres syndicats en 2016 permet aux salariés du Groupe de partir en retraite de manière anticipée grâce à un abondement de 30 jours de

leur CET. A condition de partir dans l'année qui suit l'acquisition de ses droits à taux plein et de commencer à liquider son CET avant le 31 décembre 2018.

Mettre un terme à un tel dispositif de pré-retraite serait une décision allant totalement à **rebours des attentes du personnel de SAFRAN**. Pour preuve, 95 % des salariés partis en retraite en 2017 ont bénéficié d'un abondement de leur CET !

Accéder plus tôt à nos jours heureux : un juste retour

Avoir la possibilité de mettre un terme à sa carrière professionnelle pour profiter pleinement des plus belles journées de sa retraite est une nécessaire contrepartie aux efforts fournis par tout le personnel. Pour tenir les montées en cadence demandées par nos Clients et imposées par nos hauts-dirigeants (1 100 moteurs LEAP cette année et 1 000 CFM56 !), **les salariés sont toujours plus sollicités : heures supplémentaires importantes en fin d'année, travail le samedi, le 1^{er} novembre...** et les tâches se sont considérablement

intensifiées et densifiées, la faute notamment au *lean manufacturing* et au *lean management* avec la suppression de tous les « temps morts » et cette logique souvent humainement insoutenable de tout faire « juste à temps ».



Beaucoup de salariés finissent usés leur carrière à SAFRAN : les arrêts de travail comme les mi-temps thérapeutiques y sont importants.

Le Groupe en a les moyens et les inégalités se creusent avec les hauts-dirigeants et les actionnaires

Les efforts du personnel payent : les résultats du 1^{er} semestre 2018 sont très bons, tellement même, que **les perspectives sont revues de façon significative** ! En matière de retraite, nous n'oublions pas qu'une partie des hauts-dirigeants du Groupe va bénéficier de la scandaleuse retraite chapeau : une rente à vie financée par le Groupe et pouvant aller jusqu'à plus de 119 000 euros / an pour une poignée de privilégiés (le Groupe va verser 34 M€ de cotisations pour 2018 et avait provisionné 201 M€ à fin 2017...). Les investisseurs sont également à la fête : les dividendes seront à la hausse et le cours de l'action est historiquement haut grâce en particulier au **programme de rachat par SAFRAN de ses propres actions à hauteur de 2,3 milliards d'euros** (l'équivalent de plus d'un an de masse salariale offerte aux actionnaires !!!). A SAFRAN, de l'argent il n'y en a jamais eu autant et rien ne justifie une régression sociale. **Pour les salariés qui ont tant donné au Groupe et qui ne veulent plus perdre leur vie à la gagner, s'en prendre à ces 30 jours c'est toucher aux plus beaux jours du reste de nos vies...**

Octobre 2018

Les salariés fournissent beaucoup d'efforts. Et si la Direction Générale en faisait aussi ?



FO, la défense efficace de vos intérêts

fo-safran.com

NOS PROPOSITIONS

Pour une **meilleure fin de carrière**

La Direction Générale de SAFRAN refuse de prolonger le droit d'accéder plus tôt à la retraite. L'abondement de 30 jours du Compte Epargne Temps ne sera pas renouvelé. **INACCEPTABLE** pour **FO** et pour les salariés qui s'apprêtent à partir en retraite en 2019 ! **Ensemble** faisons valoir **les propositions FO !**



Votre adhésion à nos côtés nous donnera du **poids** pour peser sur la **négociation**.

Rejoignez-nous :
Adhérez à **FO !**

NOS PROPOSITIONS :

- ⇒ **Aucun laissé-pour-compte en 2019** : prolongation du dispositif existant dans l'attente d'un nouvel accord
- ⇒ **Dispositif de dispense d'activité** : 3 ans rémunérés à 75 % avec les 4 premiers mois à 100 %
- ⇒ **Temps Partiel Aidé de fin de carrière** : entrée dans le dispositif dès 55 ans et 4 mois rémunérés à 100 %
- ⇒ **Amélioration de la passerelle CET => PERCO** : 3 jours CET => 33 jours monétisés dans le PERCO
- ⇒ **Retraite supplémentaire** : extension du régime réservé aux ingénieurs et cadres à l'ensemble du personnel
- ⇒ **PERCO** : amélioration significative de l'abondement spécifique pour les séniors
- ⇒ **Application aux salariés de ZODIAC** et extension de tous les accords SAFRAN...



FO, artisan du
progrès social

fo-safran.com